



achat d'une voiture d'occasion

Par **zeneca59**, le **09/08/2009** à **00:13**

Bonsoir

ma fille a acheté une voiture d'occasion. elle a eu un 1er contrôle technique vierge.
au moment de la signature de la vente, elle a reçu un second contrôle technique avec
multiples réparations -non obligatoires et sans contre visite à effectuer-
elle a également visionner un ancien contrôle technique où elle a remarqué un certain
kilométrage pratiquement inchangé au jour de l'achat depuis cet achat elle ne rencontre que
des soucis

pneus usés, rotule cassée, amortisseurs défectueux

elle a effectué son achat le 11 juin quel est le délai pour réclamer un vice de forme dans la
vente avec défauts cachés ?

merci d'avance de me répondre ?